

leVelauxien

LE MENSUEL MUNICIPAL

velaux.fr

n° 3 novembre 2011

La ville s'engage
pour la sécurité



Jean-Pierre MAGGI, maire, Conseiller général

Permanence du maire le mercredi de 17h à 19h en mairie, sur rendez-vous au 04 42 87 73 73
Permanence du Conseiller général le jeudi, sans rendez-vous, de 15h à 17h en mairie de Pélissanne

LES ADJOINTS

Didier DEBARGE, délégué aux associations, aux animations et au sport
Permanence sur rendez-vous : 04 42 46 34 51

Laurence MONET, déléguée à l'enseignement et à la jeunesse

Henri VARGAS, délégué à l'urbanisme et aux services techniques

Françoise POMEROLE, déléguée à la petite enfance
Permanence sur rendez-vous : 04 42 87 75 15

Yann LE SOUCHU, délégué aux grands travaux

Yolande PASTRE, déléguée à l'action sociale et à la solidarité
Permanence sur rendez-vous : 04 42 87 73 77

Pierre BALESTRIERI, délégué à la police, à la sécurité et à la prévention

Alexandra BOUNOUS-DUPREY, déléguée à la communication

vos élus

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Annick FALZOÏ
- Roger PALMITESSA (délégué à l'économie et à l'emploi)
- Monique DEMIGNEUX
- Victor CHIOSTRI
- Béatrice MONTBLANC
- Jean-Claude CARLO
- Marie-Josée CUENIN
- Patrice MÜLLER
- Edith CARLO
- Bernard BECQUET
- Luce MELIH (déléguée au patrimoine)
- Yannick GUERIN (délégué à la culture)
- Sélim ABDELMALEK
- Laurence MAURY (déléguée au sport)
- Jean-Luc ROUBY
- Coralie MORVAN

LES CONSEILLERS D'OPPOSITION

- Renée-Michèle GODARD
- Franck VIDAL
- Louis GENTY

Hôtel de Ville

997 avenue Jean Moulin - Tél. 04 42 87 73 73
www.velaux.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h, et le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h30.

Fermeture des services municipaux les 1^{er} et 11 novembre.

infos diverses

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES, PENSEZ-Y !

En 2012, les électeurs seront à nouveau appelés aux urnes. Les 21 avril et 6 mai pour les présidentielles et les 10 et 17 juin pour les législatives. Nouveaux Velauxiens, inscrivez-vous sur les listes électorales avant le 31 décembre inclus (état civil ouvert de 10h à 12h). Présentez-vous au service état civil muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois : facture de téléphone fixe, électricité ou eau. Si vous avez changé d'adresse au sein même de la commune dans le courant de l'année 2011, faites-le savoir au service état civil avant le 30 décembre.

NAISSANCES

- Louise NAYRAC le 23/08
- Manny PEDRERO-SANJUAN le 31/08
- Tom COHIDON le 3/09
- Raphaël CAPPATTI le 6/09
- Naessa CHALAMONT le 6/09
- Hadrien IMBERT le 17/09
- Eden MONOD le 19/09
- Gaëtan BONNET le 20/09
- Raoul CARDINET le 20/09
- Charlie DIETTE le 21/09

MARIAGES

- Olivier PAYEN et Allison OZIER le 9/09
- Laurent JALABERT et Marie-Claude ROUX le 10/09

- Jean-Guy HARREAU et Valentine SAUNIER le 17/09
- Walid BENCHADI et Imène BENCHADI le 17/09
- Florian JAUMON et Laurence GIRAULT le 1/10
- Gilbert CUCCIA et Michèle FORMISANO le 1/10

DÉCÈS

- Jeanne LOPEZ, veuve DARMON le 31/08
- Jean LEREY le 1/09
- Pierre-Yves BLANCHARD le 13/09
- Marguerite CROCO le 14/09
- Yves SCAGLIA le 17/09
- Jean VILLEPINTE le 20/09
- Maria CORRAL, veuve TORREGROSA le 21/09
- Arlette RENAULT, épouse BECKER le 22/09
- Andrée FILOCHE, veuve LEMOINE le 24/09
- Raymonde POPEE, veuve BRANDAZZI le 26/09

état civil



l'édito

Jean-Pierre Maggi
Conseiller général
Maire de Velaux

Il m'a paru indispensable, avec l'annonce de la faillite de la banque Dexia, de vous fournir quelques informations sur la situation financière de la commune. Je tiens à vous rassurer, la ville n'a pas souscrit de prêts toxiques, préférant opter pour des prêts à taux fixe plutôt que de spéculer sur une éventuelle variation à la baisse toujours très aléatoire. Donc, compte tenu des circonstances, nous n'avons pas de craintes particulières car notre gestion est guidée par la rigueur. Ceci étant, les banques n'ayant plus de liquidités, il faut s'attendre à une récession, d'autant que 74% de l'investissement public est généré par les collectivités locales. Si ces dernières ne peuvent plus emprunter sur les marchés, le report de leurs investissements se ressentira sur l'économie locale et régio-

nale et donc de l'emploi. Grâce à une politique d'acquisition menée ces dernières années, notre commune possède un remarquable patrimoine foncier qui constitue un important fonds de garantie à l'égard

" Nous n'avons pas de craintes car notre gestion est guidée par la rigueur."

d'une dette de 1500 € par habitant, ce qui est bien moins qu'il y a 15 ans. À l'époque, notre endettement était plus élevé suite à une baisse brutale du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle liée au démantèlement des activités de la pétrochimie (déjà). De plus, Agglopolo

Provence va reverser pendant trois exercices 600000 € au titre de la Dotation de Solidarité, ce qui nous permettra de gérer notre budget sans avoir recours à de nouveaux emprunts. Car si les collectivités investissent et génèrent de l'activité économique, elles doivent aussi faire face à une augmentation de leurs charges de fonctionnement liée au désengagement de l'État. À titre d'exemple, nous servons de banque à la CAF qui accuse un retard de 80000 € de ses réversions pour 2010 et 122000 € pour 2011 dans le cadre du Contrat Enfance. Plus que jamais, l'argent demeure le nerf de la guerre pour les collectivités qui doivent assumer de nouvelles charges sans les compensations de l'État. Une situation qui laisse planer l'incertitude et nécessite notre vigilance.



sommaire

N° 3 - novembre 2011

- 4 dossier
La sécurité renforcée
- 6-9-12 en bref
La ville produit de l'énergie
- 7 associations
Du hip-hop avec EVEA
- 8 arrêt sur images
Mois d'octobre
- 10 territoire
Le tri des déchets
- 13 cadre de vie
Pourquoi abattre les pins ?
- 14 conseil municipal
La fiscalité de l'urbanisme simplifiée
- 15 tribune libre
L'expression des groupes politiques
- 16 portrait
Laure Augé

leVelauxien
Directeur de la publication : Jean-Pierre Maggi
Comité de rédaction : Sélim Abdelmalek, Alexandra Bounous-Duprey, Alice Hertoux, Oriane Miller, Danielle Olanda
Maquette : MCM Information
Photos : mairie de Velaux / ACV-EVEA (p.7) / Club Clin d'Œil (p.8) / Agglopolo (p.10) / Ville de Berre-l'Étang (p.11)
Tirage : 3 900 exemplaires sur papier certifié PEFC 100% par imprimerie Vallière
Dépôt légal : novembre 2011
Velauxiens, vous ne recevez pas le mensuel ? Faites-vous connaître auprès du service communication.
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
PEFC 10-31-1881 pefc-france.org

La ville s'engage pour la sécurité de ses usagers

Afin de garantir la tranquillité de la population et face au désengagement de l'État dans ce domaine, la municipalité renforce sa politique sécuritaire par le biais de nouveaux dispositifs et le recrutement d'un policier supplémentaire.

Deux acteurs majeurs pour la sécurité sur le territoire. À Velaux, la police municipale et la gendarmerie assurent notre sécurité. La police, directement placée sous l'autorité du maire, est une police administrative chargée de veiller à la tranquillité, la salubrité et la sécurité, en menant avant tout des actions préventives. Contrairement à la gendarmerie, qui est une police judiciaire, dirigée par le procureur de la République, la police municipale ne fait pas d'enquêtes, d'auditions, de confrontations. Ces acteurs travaillent en étroite collaboration afin de coordonner au mieux leurs actions. Notons la présence ponctuelle, sur le territoire, du Détachement de Sécurité et d'Intervention (DSI) de la gendarmerie nationale. Cette brigade, spécialisée dans les flagrants délits, est présente à Velaux plusieurs mois par an. Pour garantir



Le service est composé de 6 policiers et 4 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) - 3 absents sur la photo.

cette présence et renforcer la sécurité, la municipalité finance le logement de ces gendarmes lorsqu'ils sont présents sur la commune.

Optimiser le travail de la police municipale. Afin de renforcer son action en matière de sécurité et de salubrité et de répondre aux attentes de la population, la municipalité a récemment fait deux choix déterminants. D'une part, le recrutement d'un agent de police supplémentaire, qui prendra ses fonctions début 2012 et, d'autre part, la réorganisation du travail de ce service. Depuis la mi-septembre, les effectifs sont essentiellement mobilisés sur les soirées et les



L'équipe assure des patrouilles quotidiennes sur la commune.

420 500€

Coût total du service police municipale pour la commune en 2010

La vidéoprotection, un outil de prévention



19 caméras sont installées sur la commune.

Le système de vidéoprotection de la ville complète l'action de la police municipale, notamment dans le domaine de la prévention. L'enregistrement des images se fait en continu, 24h/24h, avec un renvoi en temps réel à la gendarmerie. Les actes ciblés par ce dispositif sont ceux qui relèvent de la petite délinquance (dégradations, rassemble-

ments, incivilités, salubrité publique, etc.). Depuis son installation, le système de vidéoprotection a permis de faire chuter le nombre de dégradations et de rassemblements de plus de 60%. Certaines caméras seront bientôt modifiées : elles auront deux objectifs, un fixe pour focaliser des situations et un second pour balayer la zone à surveiller.

nuits, pour réduire les problèmes liés au tapage nocturne, à la circulation des deux roues et au stationnement. Ces nouvelles mesures ont déjà fait leurs preuves : les constats de stationnements interdits sont passés de 18 à 1 et les rassemblements, le soir dans les lieux publics, ont été endigués.

La création d'un pédibus (les enfants se rendent à l'école à pied, sur un circuit sécurisé, accompagnés par des parents d'élèves) et la mise en place d'un "papi/mamie trafic" (la circulation devant les écoles assurée par des retraités employés par la ville) sont actuellement à l'étude. Ces dispositifs permettront de réduire sensiblement les problèmes de stationnement devant les écoles et, ainsi, d'affecter les policiers sur d'autres incivilités qui surviennent notamment sur les temps d'entrées et de sorties des écoles.

ce qu'il en pense



Pierre Balestrieri

Adjoint au maire délégué à la police, la sécurité et la prévention

Nous mettons en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité sur la commune. Le choix de recruter un nouvel agent et d'effectuer d'avantage de patrouilles la nuit traduit notre souhait de nous adapter aux problématiques locales et de réagir efficacement. Notre politique en matière

de sécurité garantit une présence maximale des policiers municipaux sur le terrain, au contact de la population, afin de répondre à ses demandes et à ses éventuelles inquiétudes.

La Maison des associations a déménagé

La Maison des associations, auparavant située dans le Parc des Quatre Tours, a rejoint les autres services municipaux, au premier étage de l'Hôtel de Ville.



Cette nouvelle organisation répond à la volonté de faciliter les démarches des usagers en regroupant dans des locaux communs leurs différents interlocuteurs. Les numéros de téléphone et les horaires d'accueil restent les mêmes.

Les associations domiciliées à la Maison des associations conservent la même adresse, leur courrier sera relevé quotidiennement et mis à leur disposition à l'Hôtel de Ville.

Maison des associations
Hôtel de Ville
 997 avenue Jean Moulin - 04 42 46 34 54
 Accueil du public de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h.



Un titanosaure à Velaux!

Les 17 et 18 septembre, plus de 350 personnes ont participé à la 12^e édition des Journées du patrimoine à Velaux. Si le programme varié a enthousiasmé les visiteurs, l'inauguration de la salle de paléontologie du Moulin Seigneurial a créé l'événement. Elle héberge un hôte vieux de 75 millions d'années : l'atsinganosaurus velauciensis, plus connu sous le nom de titanosaure. Découvert en 2002, il faudra finalement attendre 2009 pour que les scientifiques de l'Université de Poitiers puissent extraire les quelque 450 pièces de la bête. Le grès présent dans le sous-sol velauxien a permis l'excellente conservation de la structure osseuse, exposée pour partie dans les vitrines du premier étage du Moulin.

Moulin Seigneurial, 1 rue Curie.
 Ouverture le mercredi et le samedi, de 14h à 17h.

Un nouveau courriel pour la médiathèque

Depuis le 3 octobre, les internautes qui souhaitent échanger avec la médiathèque doivent adresser leurs messages à mediatheque@mairie-de-velaux.fr

La Fête de la science passée au microscope



La Fête de la Science soufflait cette année sa 20^e bougie mais, à Velaux, il s'agissait d'une première ! Pour l'occasion, le dépôt archéologique Henri de Gérin-Ricard ouvrait ses portes. Ce sont d'abord les écoliers et les collégiens qui ont eu le

privilege de visiter les lieux courant octobre. "Répartis en groupes, ils ont marché sur les traces des archéologues en dessinant, en reconstituant et en datant des vestiges", explique Muriel Calvier, médiatrice culturelle, responsable du service patrimoine. Samedi 15, le public a pu découvrir le travail de recherche et de conservation effectué par la ville. Au total, près de 300 visiteurs ont plongé dans l'univers de l'archéologie.

Succès pour la 7^e randonnée nocturne



La bonne ambiance règne aussi au chalet des inscriptions.

Le 17 septembre, 313 vététistes ont pris le départ de la 7^e randonnée nocturne, organisée par l'ACV. L'édition 2011 a été marquée par une forte participation, notamment des femmes et des enfants. Un engouement général qui s'explique par la qualité des parcours proposés, de difficulté progressive, et la mise en place de trois circuits de 14, 20 et 27 km. Après le départ, donné par Jean-Pierre Maggi, la chenille étoilée s'est rapidement dispersée sur les chemins de la colline de Velaux, sous la surveillance des 50 bénévoles de l'ACV et des membres du Comité Feux et Forêts. Accueillis à mi-parcours par un ravitaillement bienvenu, les vététistes ont franchi la ligne d'arrivée fatigués mais satisfaits de leur participation. Il faut dire qu'une dégustation de grillades et une distribution de cadeaux les attendaient pour finir cette épreuve dans la convivialité.

Du hip-hop avec EVEA

Depuis le 8 octobre, l'Espace Velauxien d'Éducation et d'Animation (EVEA) propose, à nouveau, l'atelier danse hip-hop avec Kévin. Les cours s'adressent aux 9-13 ans et aux 13-17 ans. Ils se tiendront dans la salle de danse Maurice Béjart de la Maison pour Tous, chaque samedi après-midi, de 15h30 à 17h pour les pré-ados et de 14h à 15h30 pour les ados.

Tarifs pour l'année: 71,50€ (9-13 ans) et 75€ (13-17 ans).
 Inscriptions auprès du centre de loisirs ou au 04 42 74 81 40.



Kévin fait danser les 9-17 ans.

EVEA en quête d'animateurs

Vous êtes titulaire du BAFA avec stage théorique validé ou d'un diplôme de la petite enfance (CAP, etc.)? Votre profil intéresse le centre de loisirs EVEA qui recherche des animateurs pour encadrer les activités du mercredi. Pour candidater, envoyez CV et lettre de motivation à evea.association@free.fr ou déposez votre demande sur place. **Renseignements 04 42 74 81 40.**

La cérémonie officielle de l'appel du 18 juin.



Des associations pour le devoir de mémoire

L'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC), l'Union Fédérale des Anciens Combattants (UFAC) et le Souvenir Français, associations nationales, ont une antenne à Velaux. À elles trois, elles totalisent près de 300 adhérents sur la commune. Ces associations proposent un soutien et un accompagnement aux anciens combattants, font vivre la mémoire des soldats tombés pour la France et assurent des actions de sensibilisation à destination des plus jeunes. Elles organisent au cours de l'année plusieurs rencontres et expositions et s'associent à la municipalité lors des cérémonies officielles nationales.

Renseignements: Pierre Balestrieri 06 09 87 93 27.



24 sept: premier lever de rideau à l'Espace NoVa avec Mana.



30 sept: les lauréats du concours photos ados posent fièrement.



4 oct: visite du chantier de la future école départementale des sapeurs-pompiers.



11 oct: les adhérents des 34 clubs de l'Entraide sont réunis à l'Espace NoVa.



12 oct: le Handi-Roller fait étape à Velaux.



12 oct: Velaux participe à la journée de la sécurité routière organisée par TMS à Lançon-Provence.



15 oct: un large public est venu assister au défilé du Congrès des pompiers.



16 oct: une réussite pour le vide-greniers d'automne du Comité des Fêtes.

Nouveaux arrivants: l'accueil repoussé au 26 novembre

Dans le numéro précédent, nous invitons les nouveaux arrivants à se faire connaître pour participer à la matinée d'accueil organisée par la municipalité. Ce rendez-vous a dû être repoussé au samedi 26 novembre à 10h30. Pour y participer, envoyez vos nom et adresse par mail à d.olanda@mairie-de-velaux.fr (précisez le nombre de personnes). Renseignements 04 42 87 73 73.

La Poste: le service courrier bientôt rétabli

Depuis le 3 août dernier, les Velauxiens parcourent des kilomètres pour aller retirer un colis ou envoyer une lettre recommandée. À

l'origine du problème: le refus de La Poste d'installer un bureau provisoire dans les anciens locaux de la police municipale, que la ville se proposait de mettre à disposition. Face aux

difficultés occasionnées, des contacts ont pu être renoués. La commune a aussitôt réitéré sa proposition, bien qu'elle eût prévu, entre-temps, d'affecter les anciens locaux de la police municipale au personnel de la Bressarelle.

Le premier étage du bâtiment place du Bon Puits se libérant, la ville prévoyait d'y loger les gardes mobiles, réalisant ainsi une économie de plus de 4000 €. Pour compenser le manque à gagner, la commune demande à La Poste, devenue un service marchand, un loyer de 5000 €. De 300 € à 833 €, les propositions financières s'enchaînent pour finalement aboutir à 1000 €. Malgré le préjudice financier, la ville, désireuse de mettre fin au marchandage, a fait le choix de privilégier les Velauxiens. Le service courrier sera bientôt rétabli, mais il n'y aura pas de distributeur automatique. Aussi, la commune a-t-elle exigé que les clients titulaires d'une carte de retrait à La Poste puissent effectuer leurs opérations dans les autres automates de la ville, sans pénalités.



Un cadeau qui marque une nouvelle page de notre histoire

Lundi 10 et mardi 11 octobre, Jean-Pierre Maggi, accompagné de Laurence Monet et Coralie Morvan, respectivement adjointe à l'enseignement et à la jeunesse et conseillère municipale déléguée aux écoles, ont remis aux écoliers le marque-page réalisé par le service communication à l'occasion de l'inauguration du complexe Hôtel de Ville - Espace NoVa. Symbole d'une année charnière dans l'histoire du village, ce marque-page témoigne de l'engagement de la municipalité en faveur du livre. "Frappé de la nouvelle mairie, le marque-page illustre notre volonté de collaborer avec les écoles sur l'appropriation de la maison commune, au sein du projet éducatif", explique Alexandra Bounous-Duprey, adjointe à la communication. Au total, ce sont près de 650 élèves d'élémentaire qui ont reçu le marque-page à l'occasion de cette rentrée scolaire.

Une famille velauxienne dans l'attente

16 septembre 2011 : un an de détention pour les quatre otages du

Sahel. Arit, nord Niger, dans la nuit du 15 au 16

septembre 2010 vers 3 heures du matin,

Alex, Daniel, Françoise, Jean-Claude,

Marc, Pierre et Thierry sont arrachés à

leur sommeil et enlevés par un

groupe armé. Leur seule erreur est

de se trouver là pour leur travail. Le

24 février 2011, trois d'entre eux sont

libérés. Cette libération a été, pour

leurs familles et amis, une bouffée

d'espoir. C'était il y a plus de six

mois... Depuis, la famille de Marc, qui

réside à Velaux, vit un quotidien inscrit

dans la douleur et empli de question-

nements. Ne voulant pas compromettre les chances

d'aboutir à une issue heureuse, ses proches ont souhaité, jusqu'à

présent, garder le silence et préserver l'anonymat. Cependant, avec le

temps qui passe, ils souhaitent simplement que chacun reste vigilant

et attentif à l'évolution de la situation.





territoire

En triant vos déchets, vous agissez pour diminuer la quantité d'ordures et donc le coût de leur traitement !

Le tri des déchets, comment ça marche ?

La collecte, le traitement et la valorisation des déchets sont assurés par AgglopoLe Provence.

Les déchets recyclables : bouteilles et flacons en plastique, briques de jus de fruit et de lait, conserves, emballages en carton, papiers (journaux, prospectus, magazines).

Les erreurs à éviter : emballages en polystyrène, cartons souillés, pots en plastique (yaourts, crème fraîche) vont dans la poubelle ménagère.

■ La collecte s'effectue pour certains en apport volontaire (containers jaunes) et en porte à porte pour les autres (bacs jaunes).

Les ordures ménagères : déchets issus de l'activité quotidienne des ménages.

Les erreurs à éviter : les piles sont à déposer dans les points de collecte des magasins ou à la déchèterie.

■ La collecte s'effectue généralement en porte à porte, deux fois par semaine.

Pour la collecte en porte à porte (recyclables et déchets ménagers), il est recommandé de sortir son bac la veille de la collecte et de le rentrer le plus rapidement possible.

Le verre: bouteilles, pots, bocaux.

Les erreurs à éviter : vaisselle, porcelaine, ampoules vont dans la poubelle des ordures ménagères.

■ La collecte se fait par point d'apport volontaire dans les bacs verts.

Autres déchets et encombrants* (déchets verts, gravats, ferraille, déchets toxiques) doivent être déposés à la déchèterie de la Vautubière, à la Fare-les-Oliviers.

Carte d'accès gratuite à retirer aux services techniques (présentation d'un justificatif de domicile).

* Le service technique peut assurer l'enlèvement de vos déchets verts (maximum 2m³) et encombrants. Renseignements au 04 42 87 83 83.



Retrouvez sur le site de la ville le guide du tri édité par AgglopoLe Provence.

La gratuité des transports étendue aux étudiants et apprentis

Après les élèves du primaire et du secondaire, la gratuité des transports scolaires sur le territoire d'AgglopoLe Provence s'adresse désormais aussi aux étudiants et aux apprentis rémunérés.



Une décision qui renforce la politique de soutien aux familles engagée par AgglopoLe. Pour bénéficier de ce nouveau tarif, les étudiants doivent se rendre avant le 1^{er} décembre 2011 sur le lieu où ils ont procédé à leur inscription aux transports scolaires. Ce changement tarifaire s'applique aux trois réseaux du territoire d'AgglopoLe Provence: les scolaires communautaires, le réseau urbain Libébus et le réseau urbain Bus de l'Étang.

Renseignements service transports: 04 90 59 38 11

territoire

Jean-Pierre Maggi a participé à la table-ronde sur l'avenir de la pétrochimie.



La municipalité aux côtés des salariés de LyondellBasell

Le 27 septembre, LyondellBasell annonçait la fermeture de la raffinerie de Berre pour la fin d'année. Après le blocage de l'usine pendant plusieurs jours et des actions coup-de-poing, les salariés, soutenus par les communes et des personnalités politiques, ont obtenu la mise sous cocon de la raffinerie.

La raffinerie de Berre du groupe Texan LyondellBasell, qui emploie 350 personnes, devait fermer en fin d'année. Grâce à la lutte engagée par les salariés et le soutien reçu de la part des communes du territoire, les salariés ont réussi à obtenir un sursis. Afin d'affirmer son soutien aux employés, et notamment aux 50 Velauxiens concernés, le Conseil municipal de Velaux a voté le 4 octobre une motion de soutien dénonçant la décision de LyondellBasell et les méthodes employées. Jean-Pierre Maggi déclare qu'on "ne peut que regretter le sacrifice de notre tissu industriel et cette politique du fait accompli". Le site représente un bassin d'emploi important et sa disparition aurait un impact dramatique sur le

tissu économique des communes environnantes. Velaux, qui s'est immédiatement engagée dans le combat, continue sa lutte aux côtés des salariés de Berre, pour que ces deux années de répit soient mises à profit. "Il sera important, si la fermeture se confirme, de réorienter l'économie de notre zone, car si les emplois disparaissent, la pollution demeure. Et qui voudra s'installer sur des terrains inexploités?", interroge Jean-Pierre Maggi. Une fois encore, les maires de communes ont pu déplorer l'absence de l'État, dont le rôle est prépondérant dans le devenir des entreprises et des territoires. "Un manquement qui démontre une fois de plus, malgré les intentions annoncées, une politique du laisser-faire."

Le SMITEEB consulte les usagers

Le Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Étang de Berre (SMITEEB), chargé des transports sur l'agglomération, a organisé des café-débats afin d'associer les habitants à l'amélioration des déplacements. Une trentaine de personnes a participé à ces rencontres. Le SMITEEB consultera ensuite les maires des communes adhérentes au syndicat afin de connaître leurs attentes.

Découvrez le guide des transports régionaux

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur vient d'éditionner le guide pratique des transports régionaux. Vous y trouverez l'essentiel de l'offre sur le réseau des Trains Express Régionaux (TER), des Lignes Express Régionales (LER) et des Chemins de fer de Provence. Également la nouvelle gamme de tarifs "Zou", conçue pour permettre à tous de bénéficier de conditions tarifaires attractives. Attention, dans le cadre du cadencement des trains au niveau national, de nombreux horaires changent à partir du 11 décembre 2011.

Consultez www.ter-sncf.com/paca, www.info-ler.fr et www.trainprovence.com

Tous les détails du tri et les points d'apport sur velaux.fr (rubrique cadre de vie) ou sur le site d'AgglopoLe Provence agglopo-le-provence.fr. Numéro vert pour toute question sur la collecte: Silim environnement 0800 005 011.

Velaux.fr ou velaux.net ?

Depuis le lancement de son site officiel www.velaux.fr, en mai dernier, la ville de Velaux est doublement présente sur la toile. Pas facile de s'y retrouver ? Velaux.fr est géré par le service communication de la ville. Mis à jour quotidiennement, il comporte toutes les informations relevant de la mairie (horaires d'ouverture, annonce et comptes-rendus des Conseils municipaux, démarches administratives, etc.) et plus largement de la vie de la cité (écoles, loisirs, culture, associations, économie, travaux, transports, etc.). Sur la page d'accueil, vous pouvez suivre l'actualité de la commune, découvrir les prochaines manifestations et revivre en images les temps forts grâce à la photothèque. Velaux.net est, quant à lui, géré par l'association Velaux Info Net. Il apporte principalement des compléments d'informations sur les activités associatives et permet de visionner les animations grâce à TêVé Velaux.



La ville produit de l'électricité

Depuis le 6 septembre, les 200 m² de panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'Espace NoVa ont produit leurs 4 320 premiers kilowatts-heure revendus. La production moyenne instantanée se sera donc établie autour des 12 kW pendant ce mois de septembre bien ensoleillé, avec des pics allant jusqu'à 21 kW. Si la production est autonome, il faut savoir que la loi impose la réinjection de l'électricité produite dans le réseau d'ERDF. En retour, ERDF doit conclure un contrat d'obligation de rachat qui fixe notamment le tarif d'achat avec le producteur. Ce tarif avoisine actuellement les 50 centimes d'euros par kilowatt-heure (avec la prime d'intégration au bâti). Il est cependant trop tôt pour chiffrer précisément le gain annuel réalisé par la ville mais on sait déjà que la facture s'en trouvera allégée. Un compteur affichant les productions instantanée et globale sera installé dans l'Hôtel de Ville prochainement.



20 bougies pour le Prix de peinture

Initié par Jean-Marie Cérène, peintre velauxien aujourd'hui décédé, le Prix de peinture de la ville est, à l'origine, porté par l'association Feu Naitre puis successivement par l'Association Culture Patrimoine et aujourd'hui Culture'Mania, sous l'égide du service culturel de la ville. Chaque année, plus de soixante-dix peintres amateurs concourent dans les catégories huile-acrylique, aquarelle-gouache et pastel-encre-dessin. Le jury, composé de peintres, se réunit pour décerner des prix allant de 300 € à 800 € et des récompenses qui, cette année, réjouiront les amateurs de culture, puisqu'il s'agit d'abonnements à l'Espace NoVa.

Exposition du 19 au 26 novembre. Plus d'infos dans l'Agenda en pages centrales.

Devenez agent recenseur

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 18 février, la ville recrute plusieurs agents recenseurs devant procéder à la collecte des renseignements. Cette mission requiert des qualités (capacités relationnelles, discrétion, méthode, rigueur), exige d'être disponible et génère des contraintes (travail en soirée et le samedi après-midi, possession d'un véhicule pour certains secteurs). Les personnes intéressées peuvent transmettre leur candidature, accompagnée d'un curriculum vitae, avant le 14 novembre, en la déposant à l'Hôtel de Ville ou en l'envoyant par courrier (Hôtel de Ville - service ressources humaines - 997 avenue Jean Moulin - 13880 Velaux) ou par courriel à n.pottlet@mairie-de-velaux.fr.



cadre de vie



Les premiers aménagements montrent la création de trottoirs et d'un cheminement paysager piétons-cyclistes.

Le point sur l'abattage des pins

Pourquoi couper des arbres si typiques de notre région alors qu'ils sont sains ? C'est la question que beaucoup se posent depuis l'abattage des pins avenue Jean Moulin. Explications...

Une décision concertée. Bien que faisant partie intégrante du paysage, les pins qui bordaient l'avenue Jean Moulin ont été abattus. Comme pour chaque aménagement, les services techniques se sont appuyés sur l'expertise de professionnels : paysagistes, architectes urbanistes et entreprises spécialisées. Cet abattage est une première étape du remplacement des arbres par des érables champêtres, des frênes Raywood (rougissant à l'automne) et angustifolia (à feuilles étroites), espèces plus adaptées à l'alignement en bordure de voie urbaine. Si autrefois le choix était essentiellement guidé par des soucis d'économie et de pousse rapide, ce sont aujourd'hui la concertation et la réflexion sur le long terme qui priment.

Éviter les désagréments. Les pins sont synonymes de Provence mais l'espèce n'est pas exempte de désagréments. Les racines des pins s'étendent en

surface pour aller chercher l'eau, causant des ravages sur les canalisations, les trottoirs, les routes ou encore les murs de clôture. La chute des aiguilles encombre les réseaux d'écoulement des eaux, malgré l'entretien régulier des services techniques. Fragiles, les pins sont fréquemment victimes de la chenille processionnaire, qui n'a été évitée jusqu'à présent que par des traitements chimiques onéreux. À Velaux, quelques alignements de platanes ont pu être préservés lors de précédents travaux, preuve que la ville s'efforce de mettre en œuvre des solutions lorsque cela est possible.

ce qu'il en pense



Nicolas Cottarel

Directeur des services techniques

"Nous avons choisi de remplacer les pins par des espèces avec des racines qui se développent en profondeur, répondant aux contraintes du milieu urbain. Les arbres sélectionnés vont être décalés pour élargir le passage sur le trottoir et plantés dans des fosses de 8 à 10 m² de terre végétale afin de favoriser l'enracinement et, de fait, le bon développement."

Zoom sur l'avenue Baptistin Anglès

La chaussée était devenue partiellement impraticable à cause des racines de pin qui la soulevaient. Fin septembre, elles ont été sectionnées pour remettre la voie de niveau. Dans l'immédiat, il n'est pas prévu de refaire l'enrobé. Les pins vont laisser place aux mêmes espèces que celles de l'avenue Jean Moulin, assurant ainsi une continuité paysagère et une meilleure qualité de voirie. La société d'élagage interviendra mi-novembre. Spécialiste de l'abattage, elle utilisera le procédé dit de "démontage" de l'arbre, moins perturbant que l'arrachage par tractopelle. Compte tenu de la largeur de l'avenue, aucune interruption de circulation ou fermeture de voie n'est prévue. Le trafic s'effectuera normalement.



Changement d'horaire aux services techniques

Les services techniques ouvriront désormais à 8h30 au lieu de 8h. Accueil du public : lundi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 15h à 17h, et les mardi et jeudi, de 8h30 à 12h.

Cette page vous apporte un éclairage sur certains points à l'ordre du jour du Conseil municipal du 4 octobre. Le compte-rendu est disponible dans son intégralité sur www.velaux.fr, rubrique mairie



Une taxe unique pour financer l'aménagement.

La fiscalité de l'urbanisme simplifiée

La loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 simplifie la fiscalité de l'urbanisme en créant la taxe d'aménagement, dont le taux vient d'être voté en Conseil municipal.

Deux objectifs ont motivé cette réforme : une plus grande simplicité et une meilleure lisibilité de la fiscalité de l'urbanisme. La taxe d'aménagement remplace désormais la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS) et la taxe départementale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE). Son assiette est constituée par la valeur, déterminée forfaitairement par mètre carré, de la surface de construction dans les conditions prévues par le Code de l'Urbanisme. Ce nouveau dispositif entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012.

Financer de nouveaux équipements. La taxe d'aménagement sera versée à la commune à l'occasion d'opérations de constructions immobilières. Elle servira, par exemple, à financer la création ou l'extension d'équipements induits par l'urbanisation (routes, assainissement, écoles, etc.). Le Conseil municipal a voté à l'unanimité, le 4 octobre dernier, l'institution de la taxe d'aménagement au taux de 5%. Rappelons que par délibération du 2 février 2009, l'assemblée avait également fixé le taux de la TLE à 5%. La délibération est valable 3 ans mais le taux pourra être réévalué tous les ans.

Demande de subvention à AgglopoLe Provence

Dans le cadre de la 6^e édition de Lire Ensemble, les communes ont proposé un projet d'animation culturelle. Le Conseil communautaire a attribué à la ville de Velaux une subvention de 1500 € pour sa participation. Le Conseil municipal sollicite le versement de cette subvention. *Adopté à l'unanimité.*



Création d'un emploi de coordinateur du recensement

La loi de 2002 relative à la démocratie de proximité confie aux communes la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement. La direction des opérations est confiée à un coordinateur communal, qui prendra ses fonctions le 1^{er} novembre pour une durée déterminée. *Adopté à l'unanimité.*

Vente de la Bastide des deux sœurs

La commune souhaite vendre la partie de l'immeuble occupée par le restaurant "La Bastide", qui comprend les murs du restaurant, le logement du premier étage, le jardin situé derrière le restaurant et la terrasse en gravier, l'ensemble relevant du domaine privé communal. *Adopté à l'unanimité.*



Nomination des délégués communaux auprès du SABA

Le 14 avril, par réunion du comité du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc, la représentation des communes au sein du SABA a été modifiée. Le nombre de délégués communaux est donc réduit de trois à deux. Béatrice Montblanc est élue déléguée titulaire et Monique Demigneux déléguée suppléante. *Adopté à l'unanimité.*

Velaux d'Abord

Sécurité : le désengagement de l'État s'accélère

Tous les maires s'accordent à le dire, ils sont de plus en plus confrontés à des questions relatives à la tranquillité publique en attente d'une solution. La sécurité compte parmi les préoccupations majeures et de gros efforts budgétaires sont consentis en ce sens. Pour sa part, la commune de Velaux, ces dernières années, a fortement augmenté les effectifs de sa police municipale. À ce jour, le service compte un responsable, deux brigadiers chefs principaux, trois gardiens de police municipale et quatre Agents de Surveillance de la Voie Publique et représente à lui seul près de 9% de l'effectif total de la commune. Le recrutement d'un nouvel agent de police est prévu pour 2012. Tout confondu (salaire, tenue et équipement), un policier municipal coûte 55 000 € par an.

Depuis peu, des rondes nocturnes sont effectuées par nos agents pour pallier le manque d'effectifs de la gendarmerie. En 2010, la commune a dépensé 37 780 € pour frais d'hébergement de gardes mobiles venus assurer des missions de renforts. En 2010, 12,94% du produit des recettes de la fiscalité locale ont été consacrés au coût du service sécurité/police.

Jusqu'à où l'État, dont c'est la fonction régalienne, va-t-il faire

supporter aux collectivités le poids d'un désengagement massif de ses forces de l'ordre? Marseille, cet été, a fait la une de tous les médias avec l'épisode du parking de la Porte d'Aix. Notre région est devenue la risée de la France entière. Arborer le chiffre 13 sur son véhicule est de plus en plus associé à cette ville de non droit. C'est regrettable qu'une commune comme Velaux, située en zone gendarmerie, soit confrontée quasi quotidiennement aux mécontentements de ses concitoyens. Les moyens humains et matériels ne sont plus à la hauteur des missions qui sont confiées aux services de sécurité directement rattachés à l'État. Plus de 9500 postes ont été supprimés en 2010 dans la police nationale et la gendarmerie.

Plus qu'à des questions de criminalité, c'est à la petite délinquance que nous sommes confrontés, celle qui agresse notre cadre de vie en le défigurant par des actes de vandalisme, comme ceux très souvent évoqués par des administrés, de vols répétés dans les cimetières. Problème pour lequel nous n'avons pas de véritable solution, le portail installé à grands frais a été régulièrement vandalisé par les usagers.

L'équipe de Velaux d'Abord

Autres regards sur Velaux

Vous trouverez ci-dessous la suite du mot de l'opposition, trop long pour être intégralement publié le mois dernier.

La gestion communale reste à être connue, mais la "discrimination", "le mépris" face aux élus d'opposition, signes d'un comportement "obsolète", ne sont plus d'actualité en ce nouveau millénaire. Le monde change, même les politiques nationaux sont désorientés. Moralité : Que ceux qui se complaisent dans les "us et coutumes du 19^{ème} siècle... s'écartent, s'éloignent. Il y a ceux qui ont eu un Maître humaniste et ceux qui n'ont eu que soi-même avec tous les travers de "l'isolement" dans le domaine public. Que ceux qui s'abstiennent ordinairement aux échéances électorales, s'expriment pour "recadrer", "valider" le scrutin, car il y a toujours celui qui tire "profit" de la situation d'abstention à des fins personnelles... à suivre !

Louis Genty

Velaux Autrement (UMP-DVD)

À l'heure où nous imprimions ces lignes, le mot de l'opposition ne nous était pas parvenu.

Comme un poisson dans l'eau

À seulement 19 ans, la jeune Velauxienne Laure Augé vient de participer à ses premiers championnats du monde de natation synchronisée en équipe de France senior. L'aboutissement d'un long travail...

Née à Marseille, c'est à Velaux que Laure Augé grandit. À 6 ans, alors qu'elle prend, par hasard, le chemin du bassin après avoir essayé différents sports, elle ne s'imagine pas quel avenir l'attend. Il faudra toutefois patienter pour que se produise le déclic lors de la première compétition. *"Ce jour-là, j'ai vraiment accroché, alors j'ai continué"*, raconte-t-elle. Licenciée au club d'Aix-en-Provence, c'est à Paris que Laure Augé s'entraîne 6 heures par jour. Inscrite à l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance, qui regroupe les meilleurs sportifs et les prépare aux compétitions internationales, Laure garde la tête sur les épaules: *"J'ai choisi de suivre en parallèle une licence de STAPS pour intégrer une école de kiné."* Un rythme soutenu qui demande une extrême rigueur pour concilier études et entraînement.



2005 : 1^{er} titre de championne de France minimes

2010 : 1^{ère} sélection en équipe de France senior

2011 : 1^{ère} participation aux championnats du monde

De Shangai à Londres. Avec deux titres de championne de France en duo et sept en équipe, Laure Augé jouit déjà d'un beau palmarès. C'est en 2010 qu'elle rejoint l'équipe de France senior. Avec elle, Laure s'envole pour Shangai en juillet 2011 et participe aux championnats du monde. Les huit nageuses termineront 8^e. De cette compétition, Laure tire une expérience enrichissante, *"nager aux côtés de filles plus expérimentées rajoute de l'exigence envers soi-même"*, explique-t-elle. *"On veut toutes être la meilleure. Finalement, comme c'est un sport collectif, la concurrence est*

bénéfique pour l'équipe." Depuis la rentrée, Laure Augé a repris l'entraînement avec un double objectif pour 2012 : les championnats d'Europe en mai, en Belgique, et la qualification pour les Jeux Olympiques de Londres. Laure envisage de continuer jusqu'aux Jeux Olympiques de Rio en 2016. *"Dans ce sport où l'on s'arrête tôt, les nageuses de 25 ans font figure de modèle."* Souhaitons-lui de décrocher encore beaucoup d'autres titres !